

RENTREE POLITIQUE DU PITJ DE L'ANNEE 2014

PROPOSITIONS DU PARTI DE L'INDEPENDANT DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE POUR UNE TRANSITION PACIFIQUE ET DEMOCRATIQUE

Depuis 2010, avec l'annonce par le CDP et les partis de la mouvance présidentielle de leur décision et détermination à œuvrer pour la modification de l'article 37 pour sauter le verrou de la limitation des mandats présidentiels, une tension politique est née dans le pays. Elle s'est enflée au point que le Président du Faso, fort de ses attributions constitutionnelles, a convoqué successivement le CCRP, les régionales et les Assises nationales pour décider des réformes consensuelles à mettre en œuvre pour la consolidation de notre processus démocratique.

La modification de l'article 37 pour sauter le verrou de la limitation des mandats présidentiels n'a, à aucun moment, fait l'objet d'un consensus.

Le Président du Faso à la clôture des Assises nationales ayant invité à poursuivre la réflexion sur les points non consensuels, le CDP et les partis de la mouvance présidentielle en ont pris prétexte pour poursuivre leur campagne sur la modification de l'article 37.

Au moment de la mise en œuvre des réformes consensuelles, la tension politique s'est ravivée quant à la mise en place du Sénat. Le CFOP, convaincu et de crainte que le CDP et les partis de la mouvance présidentielle ne procèdent à une modification de l'article 37 par une majorité qualifiée des deux Chambres réunies, appela à une marche-meeting pour dire non au Sénat, non à la modification de l'article 37.

Le CDP et les partis de la mouvance présidentielle à leur tour, organisèrent un contre-meeting pour dire oui au Sénat, oui à la modification de l'article 37.

C'est alors que le Président du Faso suspendit la mise en place du Sénat et demanda au Comité de suivi de la mise en œuvre des réformes politiques consensuelles de lui faire des propositions sur la base des critiques formulées par les uns et par les autres. Le Comité de suivi proposa un Sénat aménagé. Le gouvernement prit des mesures sociales à hauteur de soixante quatre milliards. La tension politique sembla s'apaiser même si, de part et d'autre, l'on disait rester vigilants.

Le 12 décembre à Dori, au cours d'une conférence de presse, le Président du Faso a annoncé qu'il ne savait pas à quel moment, mais respectueux de la Constitution, il procédera à l'installation du Sénat. A la question relative à la modification de l'article 37, il a déclaré se référer au peuple en temps opportun.

Le CDP et les partis de la mouvance présidentielle en prirent prétexte pour intensifier la campagne pour la modification de l'article 37 par référendum.

Le 4 janvier 2014, massivement, des anciens responsables au plus haut niveau du CDP rendirent leur démission pour absence de démocratie au sein du parti. Ils reconnurent que depuis 1984, ils étaient avec Blaise Compaoré mais qu'ils démissionnaient à cause des

insuffisances et des dérives. Ils reconnurent et demandèrent pardon de ce qu'ils étaient à la manœuvre depuis 2010 jusqu'aux Assises nationales pour la modification de l'article 37. Ils se sont depuis constitués en parti politique. Ils ont rejoint l'agitation du CFOP et dans une campagne pré-présidentielle et d'implantation de leur parti, ils organisent par région de grands rassemblements pour faire monter le mercure.

Comme on peut le constater donc, ce sont les collaborateurs et les anciens collaborateurs du Président du Faso qui suscitent et entretiennent les tensions politiques.

C'est la nouvelle bourgeoisie, criminelle et prédatrice, qui a éclo et prospéré sous le fauteuil présidentiel en pillant par milliards des deniers publics qui entretient l'agitation. Du reste, en 2009, le PITJ avait invité Blaise Compaoré à dissoudre son CDP et à se donner un autre parti parce que les dirigeants et les responsables de ce parti se croient absouts de tous leurs crimes après l'organisation de la Journée du Pardon et pensent qu'ils peuvent recommencer impunément. Le PITJ avait attiré l'attention de Blaise Compaoré que son parti était en train de conduire le pays au bord d'une guerre civile. Est-ce celle-là qu'ils cherchent à déclencher ?

En tout cas, le peuple observe tout cela avec beaucoup d'appréhension et de perplexité. Le peuple ne comprend pas toute cette agitation et ces arguties juridiques autour de l'article 37. Pour le peuple, qui, dans sa très grande majorité ne lit pas la Constitution, les choses sont simples et claires. Il connaît la petite histoire de l'article 37. En 1991, il a voté la Constitution dans laquelle l'article 37 limitait les mandats présidentiels à deux. En 1997, en interne, l'Assemblée nationale a modifié cet article pour supprimer la limitation à son insu. Le Collège des Sages a exigé que soit réintroduite la limitation des mandats à deux pour respecter la volonté du peuple exprimée en 1991 parce que nul ne peut, par quelque procédure que ce soit, faire une modification de la Constitution allant à l'encontre de la volonté première exprimée par le peuple. Les membres du Collège des Sages, dans le cadre de l'organisation de la Journée du Pardon, ont expliqué cela clairement au peuple.

En 2005, dans le "rakiré" entre Blaise Compaoré et les sankaristes, ces derniers ont dit que Blaise Compaoré ne pouvait pas se présenter à l'élection présidentielle. Les juges constitutionnels, eux, ont dit que la loi n'est pas rétroactive et que donc Blaise Compaoré pouvait faire acte de candidature. Le peuple, respectueux de la Constitution et de la république et de ses institutions, accepta sans protestation aucune dans la mesure où on ne remettait pas en cause la limitation des mandats présidentiels à deux. Il savait donc que, à partir de 2005, Blaise Compaoré pouvait faire deux mandats successifs. Dans son esprit donc, et selon ce qui lui a été expliqué par ses représentants au Collège des Sages, en 2015, Blaise Compaoré ne peut plus être parmi les candidats à l'élection présidentielle, puisque personne ne peut, par quelque artifice que ce soit, modifier l'article 37.

Le PITJ estime, par conséquent, qu'il est impérieux et urgent que le Président du Faso Blaise Compaoré qui, aux termes de l'article 36, doit veiller sur la Constitution, incarner et assurer l'unité nationale, prenne les dispositions pour mettre un terme à la dangereuse agitation entretenue par ses nouveaux et anciens collaborateurs. Il a juré devant le peuple burkinabè et sur son honneur de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la

Constitution et les lois, de tout mettre en œuvre pour garantir la justice à tous les habitants du Burkina Faso (article 44).

Le PITJ estime que le président du Faso doit, dès à présent, prendre toutes les dispositions et les mesures idoines pour l'établissement d'un agenda clair de la transition qui permet de réussir, à date échue, l'élection présidentielle non contestée de 2015. Pour ce faire, il doit accorder une attention particulière au travail de la structure chargée de l'organisation des scrutins.

En effet, la CENI actuelle commence à s'agiter pour l'organisation de la présidentielle de 2015 alors que n'a pas été mise en place la nouvelle structure décidée conventuellement par les Assises nationales. Par ailleurs, l'élaboration du fichier devant servir à l'élection présidentielle suscite beaucoup d'inquiétudes parce que les Burkinabè de l'étranger n'ont même pas encore été recensés. C'est le lieu de rappeler que le vote des Burkinabè de l'étranger qui devait avoir lieu pour la première fois en 2010 devra être effectif en 2015. Depuis 2010, aucun scrutin référendaire ou présidentielle ne peut être validé sans vote de nos compatriotes de l'étranger.

Le PITJ estime, par ailleurs, que le Président du Faso doit organiser la relecture du code électoral pour l'expurger des dispositions contraires à la Constitution, sources de conflits. L'on a en mémoire que l'Assemblée nationale, tous groupes parlementaires confondus, avait clairement indiqué qu'elle introduisait ces dispositions pour empêcher les candidatures farfelues.

Le PITJ invite le Président du Faso, qui a effectué quatre mandats consécutifs, à organiser l'exercice constitutionnel et démocratique de la reddition des comptes. Ainsi, d'une part, il sera fait l'évaluation et le bilan de ses quatre programmes, d'autre part, tous ceux qu'il a nommés à des postes de responsabilité pour l'exécution de ses programmes rendront compte de leur gestion. L'occasion sera donnée aussi de sanctionner d'abord administrativement tous les agents indéclicats épinglés par les différents rapports des organes compétents avant d'être poursuivis devant les instances judiciaires.

Le Président étant le premier destinataire de tous les rapports de toutes les institutions de contrôle de l'Etat, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature, il devra livrer ou faire livrer tous les dossiers et constituer un tribunal spécial pour juger avec célérité tous ceux convaincus de malversations dans leur gestion. Il faut tendre vers la tolérance zéro en matière de bonne gouvernance.

Le PITJ propose, dans le cadre du respect strict de la Constitution, que le Président mette en place rapidement le Sénat surtout parce qu'il constitue un élément essentiel de la dévolution démocratique du pouvoir. Sa mise en place permettra, par ailleurs, de renouveler légalement certaines institutions.

Le PITJ propose au Président du Faso la dissolution du gouvernement pour mettre en place un gouvernement chargé de transition et composé de technocrates intègres à l'exclusion des représentants des partis politiques.

Toutes les nominations, à quelque niveau que ce soit, devront exclure toute personne âgée de plus de cinquante ans. Il s'agira de responsabiliser les enfants de l'indépendance qui subiront un audit de leur gestion après l'élection présidentielle de 2015.

Enfin, le PITJ propose que le Président du Faso, en sa qualité de ministre de la Défense et chef suprême des Forces armées nationales, ramène l'Armée à la caserne pour la réformer et la réorganiser afin de la rendre apte à ses missions républicaines. Cela implique un audit sans complaisance de sa gestion depuis 1991.

Le PITJ fait confiance au Président du Faso qui en a l'expérience nationale et internationale pour réunir les fora, les commissions, etc. afin de discuter des problèmes qui se posent pour la réussite d'une transition pacifique démocratique.

Ouagadougou, le 30 mars 2014

Pour le PITJ

Le Secrétaire général

Soumane TOURE